

Ville de CABOURG

Lotissement Communal

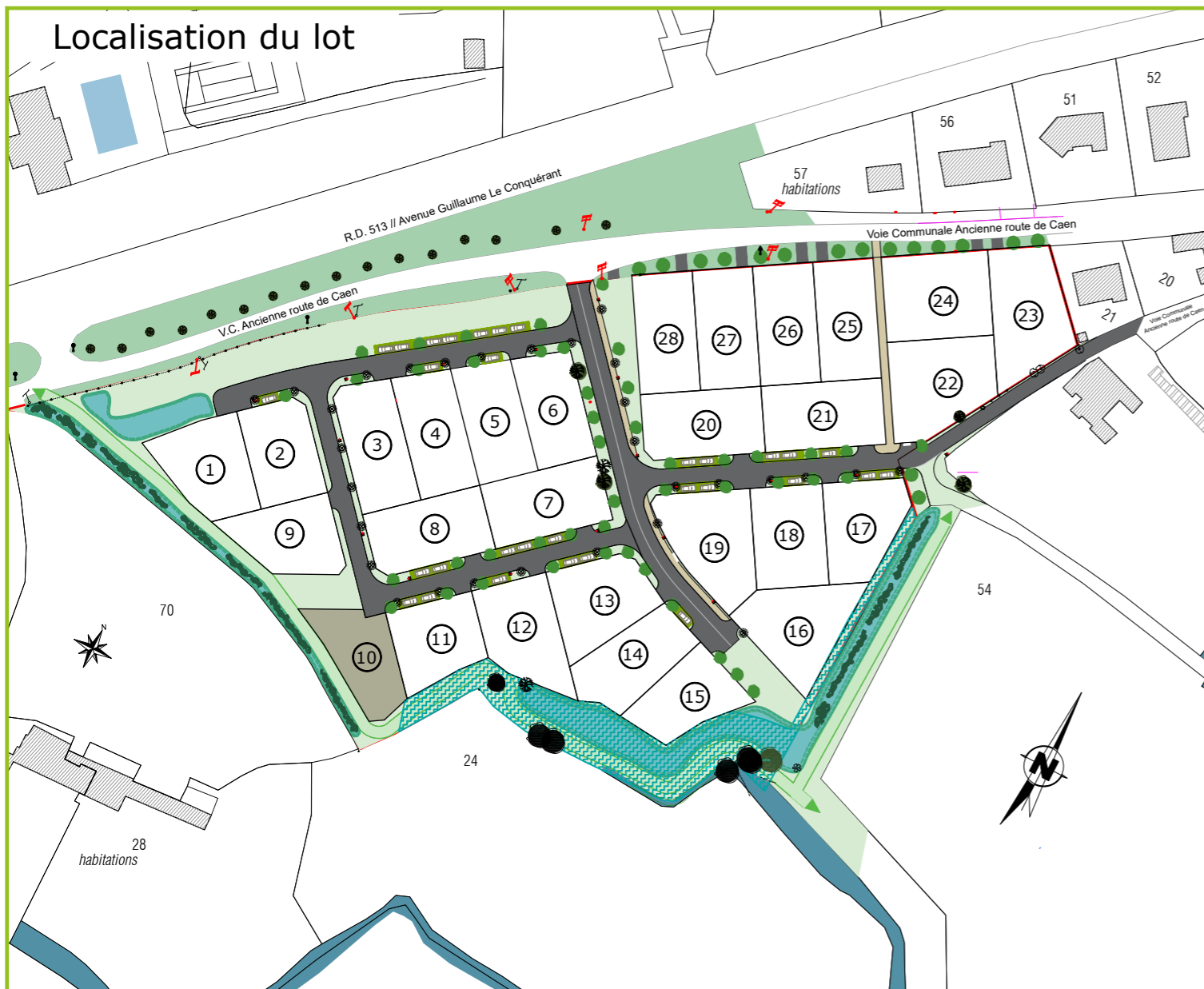
" LE CLOS FLEURI "

PLAN DE VENTE

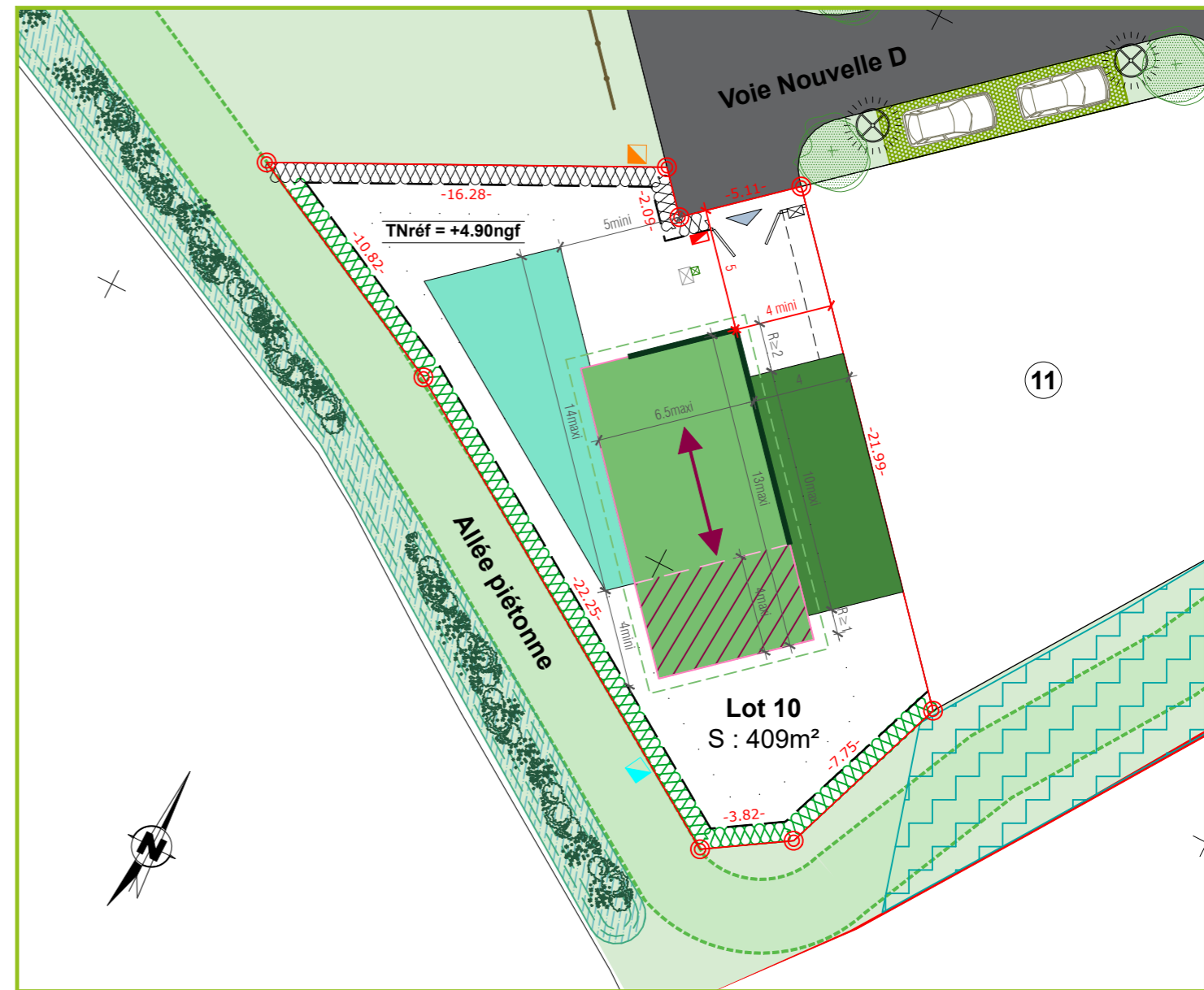
LOT n° 10

Référence cadastrale : Section AV n°109
 Superficie mesurée : 409 m²
 Surface de plancher max. : 155,32 m²

Permis d'aménager : PA 014 117 22 D0001
 délivré le 02/05/2022.
 Permis d'aménager modificatif : PA 014
 117 22 D0001 M01 délivré le 21/07/2023.



Echelle : 1/1500
 Dossier n°19337
 Edité le 27/10/2023
 Indice 3



Echelle : 1/250

Légende

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Limite de lot | Branchement Eau Potable |
| Côte du lot | Branchement Coffret E.R.D.F. |
| Côte d'aimantation | Branchement Télécom |
| Côte d'altimétrie de référence | Branchement Ass. Eaux Pluviales |
| Pour mémoire, Côte d'inondation en vigueur = +4.60ngf | Branchement Ass. Eaux Usées |
| ACCÈS AUTOMOBILE | Sens de faitage obligatoire, correspondant à la façade la plus longue de la maison. |
| Largeur 3.00m, allée circulaire dans le prolongement. | Sens du monopente obligatoire, ligne de faitage et flèche vers le point bas à respecter. |
| PORTAIL D'ACCÈS | volume principal |
| compris coffret technique (largeur 1.00m) intégrant la boîte aux lettres | volume secondaire |
| LIMITE PRIVE / PUBLIC SUR VOIRIE | volume secondaire spécifique |
| Haie bocagère plantée par l'aménageur. Clôture en grillage simple torsion, positionnée à 80cm de la limite parcellaire. | débords de toit obligatoire sur double pan (30cm minimum) |
| LIMITE PRIVE / PUBLIC HORS VOIRIE | possibilité de construire dans cette emprise: |
| Haie bocagère plantée par l'aménageur. Clôture en ganivelles, positionnée à 80cm de la limite parcellaire. | -Toiture-terrasse avec acrotère à 3.50m maximum |
| Arbre existant à conserver | -Pente de toiture ≤ 10° (monopan ou double-pan) avec hauteur d'égout à 3.00m maximum. Pas de sens de faitage. |
| Borne OGE nouvelle plantée le 10 octobre 2023 | aimantation obligatoire |

NOTA:
 - La localisation des branchements est établi suivant les plans de récolement fourni le 23/10/2023 par M. Igor PATRY "CABOURG_LOT-CLOS-FLEURY_RECOL-COMPLET" et "Cabourg-Clos-Fleuri-REC.V0"
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Les limites de propriétés avec les propriétaires riverains sont définitives suivant la réunion amiable et contradictoire du 25/04/2023.
 - Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69